

Le conseil départemental et la chambre d'agriculture présentent l'Agenda 41-Agri 2030

Engagés en faveur de l'agriculture et de l'alimentation de demain, le conseil départemental et la [chambre d'agriculture de Loir-et-Cher](#) chambre d'agriculture de Loir-et-Cher ont présenté aux partenaires agricoles, mardi 25 juin, les premières actions menées dans le cadre de l'[Agenda 41-Agri 2030](#) lancé fin 2023. Cette matinée a été l'occasion d'échanger et d'initier avec les structures partenaires des réflexions communes autour de l'agriculture et des enjeux de demain.



Recouvrant 284 700 hectares, soit 44% du territoire départemental, les surfaces agricoles ont une responsabilité majeure en termes de gestion des ressources naturelles et du patrimoine vivant qui constitue leur ressource première. Condition de développement économique, de cohésion sociale et de protection du cadre de vie, la transition vers un modèle de développement durable est le plus grand défi politique et économique à relever pour le XXI^e siècle.

L'agriculture, la forêt, les exploitants agricoles et forestiers sont directement impliqués dans une trentaine des 132 actions identifiées dans l'[Agenda 2030](#) mis en œuvre par le conseil départemental afin de définir les perspectives départementales de demain face aux urgences environnementales, sociales et climatiques.

Les organisations professionnelles agricoles sont directement impliquées dans le projet stratégique agricole pour 2025 élaboré à partir des travaux des élus et du Projet Agricole Départemental (PAD)¹ porté par la [chambre d'agriculture](#).

Pour aller plus loin et confirmer cette place importante de l'agriculture et de la forêt sur l'ensemble du territoire, le conseil départemental et la chambre d'agriculture ont mené à compter de septembre 2023 un travail conjoint pour définir un plan d'action concret afin de répondre aux enjeux de demain, d'accompagner les exploitations agricoles et forestières dans la conduite de leur propre transition : l'[Agenda 41-Agri 2030](#). Résultat d'un travail collaboratif, ce document a vocation à faire naître d'autres partenariats pour élaborer et mettre en œuvre concrètement des actions et des soutiens de proximité au monde agricole.

Ainsi, un groupe de travail composé d'élus des deux entités a défini un programme d'action commun, décliné en trois grands axes : l'attractivité, la transition des systèmes et l'énergie.

Celui-ci tient compte des sujets majeurs étudiés en concertation tels que :

- l'alimentation de proximité, la qualité des produits,
- la problématique de l'eau pour la souveraineté alimentaire,
- le maintien de l'élevage,
- [l'autonomie protéique](#),
- l'innovation et l'accompagnement des exploitations vers de nouvelles pratiques,
- la formation et l'accueil de nouveaux agriculteurs et salariés.

L'Agenda 41 Agri 2030 a été adopté par la chambre d'agriculture en session le 27 novembre 2023 et par le conseil départemental le 14 décembre 2023.

¹ Le [projet agricole départemental](#) (PAD) a pour objectif de déterminer les priorités d'orientation des productions et d'aménagement des structures d'exploitation au niveau départemental. Il engage et oriente l'agriculture du département concerné pour les années à venir.

Une présentation de l'Agenda aux collectivités du territoire s'est tenue le 19 février 2024 à la chambre d'agriculture de Loir-et-Cher.

Dans une démarche identique, mardi 25 juin 2024, de 9h30 à 11h00, a eu lieu la présentation de l'Agenda 41-Agri 2030 aux partenaires de l'agriculture (organismes agricoles consulaires, syndicats de filières, et autres partenaires divers). Au cours de ce point d'avancement sur des actions considérées prioritaires pour 2024 ont notamment été abordés, conformément aux axes stratégiques définis :

- l'attractivité, sous l'angle du maintien des services permettant le développement d'une agriculture durable sur le territoire. À ce titre, Philippe Gouet a évoqué l'aide à l'Abattoir du Perche Vendômois pour améliorer les conditions de travail des employés ainsi que la mise en place du « Plan Vêto 41 » voté par l'Assemblée départementale lors de sa session budgétaire du 20 juin dernier. Destinée à préserver un service à l'élevage et à la santé publique sur le département, ce plan met en œuvre un soutien aux vétérinaires spécialisés pour soigner les animaux dits de rente et ainsi maintenir un maillage vétérinaire. Dans ce cadre, le conseil départemental a fixé trois types d'aides : à la formation, aux astreintes et aux déplacements. Lors de la session plénière du 20 juin, le département a voté une subvention globale de 50 000 € réparties entre 10 cabinets vétérinaires intervenants sur les cheptels du Loir-et-Cher dont trois installés dans le département.

- l'énergie et le climat : dans le cadre de l'élaboration d'un schéma départemental structurant sur la valorisation du gaz afin de mettre en cohérence la production par des méthaniseurs locaux, un Séminaire sur les énergies est programmé pour novembre 2024 au conseil départemental à destination des acteurs techniques du monde des énergies et des élus (présentations de solutions, échanges, conférences sur les enjeux énergétiques).

- la transition écologique : pour accompagner le développement et la mutation de productions répondant au maximum des finalités des transitions en agriculture, un groupe de travail a été constitué par la Chambre d'agriculture pour développer la filière chanvre dans le Loir-et-Cher.

« L'agriculture joue un rôle essentiel en fournissant une alimentation de haute qualité, sûre et transparente, qui se classe parmi les meilleures à l'échelle mondiale. En restant fidèles à notre héritage, nous sommes confrontés au défi impérieux de préserver l'équilibre écologique et la santé. Si autrefois notre objectif était de prévenir la faim, il est désormais primordial de protéger nos ressources naturelles limitées et d'atténuer les répercussions qui en découlent. L'avenir de notre secteur agricole repose sur une élévation encore plus grande des normes de production, en réduisant l'usage des pesticides, en optimisant la gestion de l'eau et en accordant une attention accrue au bien-être animal. » a rappelé Philippe Gouet, président du conseil départemental.

« L'agriculture loir-et-chérienne est diversifiée et représente une force économique vive du territoire. Elle est de plus en perpétuelle adaptation pour répondre aux défis sociétaux, économiques et environnementaux. Le rôle de la Chambre d'agriculture est d'être accompagnatrice, mais également actrice, des transitions nécessaires, souvent déjà engagées par nos exploitants. Ces changements majeurs et systémiques, puisqu'ils concernent aussi bien des évolutions de pratiques, de méthodes que des systèmes agricoles dans leur ensemble, nécessitent une combinaison d'innovations technologiques, de réflexions stratégiques et de politiques favorables afin que les agriculteurs soient acteurs du changement et continuent de vivre de leur métier. Il est donc primordial aujourd'hui de faire émerger une stratégie à long terme afin d'asseoir l'agriculture comme un pilier du développement durable du département. » a abondé Arnaud Bessé, président de la chambre d'agriculture de Loir-et-Cher.

Pour en savoir plus : [Agenda 41-Agri 2030](#)

